

Entrée en vigueur du règlement pour une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenades dans la MRC de Coaticook

Coaticook, le 25 mai 2026 – Lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Coaticook ce mercredi 20 mai, les membres du Conseil ont adopté à la majorité le règlement visant la mise en place de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) sur l'ensemble de son territoire. Cette nouvelle taxe entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Un montant de 35 \$ sera perçu par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) lors du renouvellement de l'immatriculation. Les sommes recueillies seront entièrement dédiées au transport collectif dans notre région et serviront à déployer, sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, le service de transport à la demande offert par Acti-Bus.

La TIV est un outil local incontournable pour sécuriser un financement récurrent et bonifier l'offre de transport collectif, dans un contexte où le financement est encore imprévisible. Ce service a pour objectif de faciliter l'accès au travail, aux études, aux soins de santé, aux services de proximité et à la vie sociale. Il offre de vraies options aux familles, aux travailleurs, aux jeunes et aux aînés, tout en améliorant l'accès aux services essentiels, y compris pour les petites municipalités et les secteurs plus éloignés.

Le transport à la demande permettra d'améliorer la mobilité quotidienne en élargissant le service, en facilitant les déplacements entre municipalités et en offrant une solution qui répondra aux besoins réels des citoyennes et citoyens.

« La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade n'est pas une décision que nous prenons à la légère, mais c'est un outil qui nous permettra de sécuriser un financement récurrent pour le déploiement du transport collectif. C'est la solution pour aller plus loin et offrir un service à la hauteur des besoins de notre population, en s'assurant que l'ensemble du territoire en bénéficie tout en ayant une conscience écologique. », souligne Simon Madore, préfet de la MRC de Coaticook et maire de la ville de Coaticook.

La MRC rappelle que la TIV est perçue par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) lors du renouvellement de l'immatriculation et que les sommes sont réservées exclusivement au financement de ce service essentiel. La TIV permettra d'assurer une meilleure prévisibilité au fil des ans, mais l'engagement du gouvernement demeure essentiel pour soutenir les opérations et offrir du transport collectif en région, en dehors des grands centres urbains. La MRC de Coaticook continuera donc de maintenir la pression afin d'obtenir un financement gouvernemental à la hauteur des besoins et, surtout, prévisible.

L'accès au transport collectif est important pour le développement et la vitalité du territoire. Il s'agit d'un argument important pour l'attractivité des municipalités et pour la rétention des citoyens, des familles et de la main-d'œuvre.

Pour plus d'informations sur le transport collectif et le transport à la demande dans la MRC de Coaticook, la population est invitée à consulter [la page transport du site web de la MRC](#). Pour toute question concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, elles peuvent être acheminées à l'adresse suivante: info@mrcdecoaticook.qc.ca.

- 30 -

Source

Catherine Madore, agente de communication et de marketing à la MRC de Coaticook
c.madore@mrcdecoaticook.qc.ca, 819-849-7083 poste 249

Informations

Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Coaticook

Sara Favreau-Perreault, agente de développement régional et stratégique de la MRC de Coaticook

Entrevue

Simon Madore, préfet de la MRC de Coaticook et maire de la ville de Coaticook